L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN 22 AOUT 1889.

42me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 22 AOUT 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 5e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons Dimanche, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1888-89 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur cet fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par P. Ad. Fortier, Constable de la Deuxième Cour de Cité, en face de son entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis : 1 lot de chaises, avec fonds patentés des tables rondes et carrées, glaces, vitrines, rideaux en damas et en dentelles, un comptoir, un frou-frou, bouquets, pour ice cream, un ice freezer, une glacière, etc.

Les ballottages en France.

RÉFLEXIONS DE LA "LIBERTÉ".

Le scrutin de ballottage du 4 août, confirme ce que nous avons dit de celui du 28 juillet : nouvel échec du boulangisme, nouvelle victoire des républicains, léger progrès des c[illegible] vateurs.

Ceux-ci gagnaient 7 sièges à la première épreuve ; ils en gagnent encore une quinzaine à la seconde, c'est donc un avantage de plus de vingt sièges. Nous nous en tenons, bien entendu, aux résultats officiels, les seuls sur lesquels il soit possible de raisonner, car, à entendre les journaux de Droite, les succès de leurs candidats seraient plus considérables ; mais ce sont calculs intéressés et qu'il est nécessaire de vérifier.

La situation générale est d'ailleurs fort an-dessus de ces détails ; si les conservateurs n'aient accru leur nombre que d'une vingtaine, comme l'affirme l'administration, ou qu'ils aient conquis 50 sièges, comme ils l'affirment eux-mêmes, le fait ne modifie que très peu les conditions dans lesquelles les deux partis restent l'un vis-à-vis de l'autre.

Il y avait à procéder à 1,439 élections. La Droite avait, dans ces diverses nuances, 432 représentants aux conseils généraux ; à supposer qu'elle en ait aujourd'hui environ 490, elle est toujours dans un état d'infériorité énorme en face du parti républicain tout entier qui conserve partout une majorité imposante dans 76 conseils sur les 87.

En fait, la Droite n'a la majorité que dans une quinzaine de conseils. Si, dans quelques autres, elle a pu un peu augmenter son nombre, elle n'y a rien conquis comme influence, et, dans l'ensemble, elle n'a pas déplacé l'équilibre des partis.

Voilà le résultat capital, dominant, du double scrutin qui vient d'avoir lieu. Les ennemis de la République, coalisés pour la renverser, disaient que le pays était dégoûté du régime actuel autant que des hommes qui le gouvernent, et que le suffrage universel allait certainement exprimer ce sentiment général de réprobation.

Et bien ! quelque opinion qu'on ait sur les institutions et sur les pouvoirs publics, sur la politique suivie et sur les ministres qui l'ont pratiquée, la vérité patente, indiscutable, qui ressort des deux manifestations électorales du 28 juillet et du 4 août, c'est que l'immense majorité en France tenait attachée à ce qui existe et qu'elle ne veut de révolution d'aucune sorte.

Mais, ce qui est bien autrement important dans les ballottages d'hier, c'est le nouveau coup qu'ils portent à la faction boulangiste et le nouvel amoindrissement du parti radical.

Malgré la déclaration formelle, on pourrait mieux dire de pure forme, des journaux boulangistes annonçant que le général Boulanger renoncait à se présenter au second tour de scrutin, certaines de ses amis ont paraissé poser et à pousser à nommer candidature, espérant, si, par hasard, ils réussissaient, pouvoir dire que le pays le nommait malgré lui-même. Ils ont partout échoué. Le généralissime avec ces douze élections, pas une de plus. Et que deviendront-elles ? A ses lieu[illegible] nulles, puisqu'il n'était pas éligible comme conseiller général, elles devront être recommencées ; or, qui sera alors élu à sa place ? En tous cas, jusqu'-là, elles n'auront aucun effet pour le classement des partis dans les assemblées départementales.

L'échec du parti radical n'est pas moins significatif. Le suffrage universel ne lui est plus favorable. Le pays voit clair maintenant dans les utopies et dans les revendications révolutionnaires qui nous conduiraient à la Convention et à la Commune par le désordre et l'anarchie. Il ne veut pas plus du despotisme d'une Chambre unique que du despotisme d'un maître, de la révolution de Gauche que de la révolution de Droite.

Ce qu'il veut, il vient de l'attester une fois de plus avec éclat ; ce n'est pas qu'on détruise violemment ce qui existe pour édifier ensuite on ne sait quoi sur les ruines ; c'est qu'on gouverne mieux la République et qu'on fasse honnêtement et utilement ses affaires.

Le vrai vainqueur des élections départementales, c'est le parti modéré, qui a, évidemment, entraîné à sa politique réparatrice et conservatrice la plupart de ceux qu'on appelle "républicains de gouvernement" et qui fait, tous les jours, dans l'union des progrès plus considérables, car il répond, mieux que tenant, aux vœux et aux aspirations de tous les hommes de bonne foi dans tous les partis. En réalité, les trois quarts des conseillers élus représentent la République libérale, conservatrice, modérée dont il est l'expression, et c'est un excellent symptôme pour ce qu'on peut espérer aux élections générales.

Changement de domicile.—On verra par un avis inséré dans une autre colonne de cette feuille, que M. C. Tenfel, magnétiseur très avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, vient d'ouvrir domicile rue des Remparts, côté Nord, 108, où on le pourra consulter tous les jours, de une à trois heures de l'après-midi. Mme Tenfel, dameuse devineresse, a remplacé Mme Bennett lorsque celle-ci quittait la Ville, et nous nous hâtons d'ajouter que toujours aussi serviable et si généreuse qu'elle est sympathique des personnes qui l'honorent de leur confiance.

Il n'y a pas d'infection cutanée qui puisse résister au pouvoir purifiant de la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

Toute petite ambition, pour n'en pas perdre l'habitude :

Le comité de la charité :

Mettons dans la cédule d'un aveugle un bulletin de Perpétuités, pour qu'il puisse aller à vote.

Cabinet de la dame pour un homme célibataire :

Mettre la pendule d'un côté.

Cabinet de M. Carnot, pour cet homme [illegible]

LOUISIANE.

Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 17 août :

(*Suite.*)

— Lettre de la paroisse Terrebonne :

Bien que la canne ne paraisse pas souffrir des abondantes pluies que nous recevons, presque tous les jours, un peu moins d'eau ferait assez bien notre affaire. On chasserait plus vite ; la coupe du maïs serait plus rapide, et l'on en finirait, bientôt, avec tous les travaux qu'on fait en été, seulement. Nous avons eu cinq cordées, dont deux très fortes, et je suis sûr qu'il est tombé plus d'un pouce d'eau ; aujourd'hui nous sommes menacés d'en recevoir autant. Nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre, en face de nos magnifiques champs de canne, mais le ciel pourrait bien distribuer un peu des faveurs qu'il nous prodigue, sur d'autres localités.

Les visiteurs qui sont allés inspecter les autres régions du district auroient continuent, après comparaison, à donner la première place aux récoltes de Terrebonne. Cela fait un grand éloge de notre sol. Nous avons assez de patriotisme pour ne pas trop nous targuer de nos avantages, mais Terrebonne a un bon sol, un bon travail et des planteurs intelligents. Seulement, nous avons un défaut qui nous empêche de jouir de nos avantages naturels et de devenir la première des paroisses sucrières. Nous voulons parler des méthodes défectueuses de fabrication, encore en usage parmi nos petits planteurs, et dont ils ne peuvent consentir à se débarrasser—de sorte qu'avec des récoltes splendides, ils n'obtiennent que de maigres résultats. Beaucoup d'entr'eux ont la parfaite conscience des pertes qu'ils font ; ils en connaissent le remède ; mais, ou ils n'ont pas les moyens de substituer à leur vieux matériel, un nouveau à la hauteur des perfectionnements de la science ; ou la faible étendue de leur propriété ne justifie aucune de ces dépenses. Le seul moyen de se tirer d'embarras, serait donc pour eux de s'associer, de travailler au moyen de la coopération, d'élever, en commun, une grande usine centrale, pour tout le voisinage, et à l'usage de laquelle auraient droit les associés, en raison de leur tonnage. Une pareille entreprise favoriserait, prodigieusement, l'extension de la culture de la canne, chez les fermiers pour qui celle du maïs et des pommes de terre est d'un faible rapport. Dans les localités où il existe déjà de grands établissements de ce genre, le problème est facile à résoudre, par la vente des cannes aux propriétaires de ces usines. Messieurs McCollam et frères, d'Ellendale, sont les initiateurs de ce mouvement. Leur propriété est vaste, parfaitement outillée, et possède bien des appareils qu'n'existent guère à Terrebonne. Ils comprennent, cependant, qu'ils ne tirent pas de leur moulin tout le parti possible; aussi sont-ils résolus à vendre leurs cannes aux habitations des environs.

Tous les deux regrettent le départ de M. Drulhet, de Crescent Farm, et son gérant vient avec M. Clarke, sur le Tèche. Et quatre ans de résidence, M. Drulhet s'était conquis une enviable réputation comme planteur, et tous il souhaitent prospérité dans son nouvel emploi. Il est remplacé par M. H. Viola et M. T. H. Knight.

—Lettre des Attakapas :

On se plaint, beaucoup, dans les Attakapas, de la fréquence des orages, des pluies et des vents. Je suis revenu de la paroisse St-Martin, où les cannes luttent contre les obstacles de la saison. J'y ai vu, quelquefois, des souches de seconde année, qui valaient mieux que le plant d'automne, et, particulièrement, que le plant de printemps. En général, il y a eu assez de temps, pendant la sécheresse, pour bien cultiver la terre, et il y a peu de planteurs qui aient négligé de le faire. La majorité des champs a été sarclée dans de bonnes conditions. A la Nouvelle-Ibérie, le maïs a réussi. A Fausse Pointe et à Patoutville ; le maïs a en également un succès complet, aussi le propriétaire s'est-il absenté.

Sur beaucoup de fermes, on a achevé le transport du bois, et, sur le Tèche, grâce aux moyens de transport, les approvisionnements de charbon sont terminés.

Près de Jeannerette, la récolte de riz de M. Félix Patout a réussi, ainsi que celle de M. Sanaren, sur la ligne de Ste-Marie.

Dans la paroisse Ibérie, on coupera et on battra avant la fin des chaleurs de la canicule.

Les bestiaux sont en bon état, ainsi que les vaches laitières. On soigne beaucoup l'élevage. Le sol et le climat s'y prêtent merveilleusement à la culture des fourrages. La partie nord de la Nouvelle-Ibérie a de superbes marais pour les bestiaux, mais je pense qu'avant longtemps, la canne prendra la première place, au lieu du coton, qui ne rapporte guère. On peut y faire de splendides récoltes de matière saccharine.

Mme D. Romero lira prochainement sur Lindon, à Jeanerette, et M. M. Chs. Patout en fera autant chez M. Monot. Ces deux propriétés sont maintenant des tuyaux de deux pouces à deux pouces et demi de diamètre et de trois milles de long, sur le Tèche. De plus, des bateaux plats font le service pour Linden et la raffinerie Monot.

Il est certain que les travaux de la roulaison commenceront avant le 1er novembre.

Les violents vents d'est et de sud-est n'ont endommagé ni la canne, ni le maïs, mais le coton a souffert—raison de plus pour abandonner ce dernier produit. Espérons voir s'établir le système des usines centrales, aux Attakapas, en 1890.

—Lettre de la paroisse Ste-Marie :

L'ouragan de pluie et de vent, du 8 courant n'a pas atteint les récoltes; seulement, les pluies continuelles ont empêché les planteurs de commencer la coupe du riz.

En revenant de Lac Charles, le 14, j'ai pu me rendre compte de l'état de la récolte jusqu'à Franklin. A Lac Charles, les habitants paraissent très satisfaits de leur récolte de riz. De cette localité à Lafayette—une distance de 75 milles—le riz et le foin sont les principales récoltes. Il y a assez du maïs, du coton, des patates douces, de la canne, mais, à l'exception du riz, tout cela n'est cultivé qu'en point de vue de l'usage intérieur. Le maïs est de qualité inférieure. Le coton ne mente pas assez, n'est pas assez actif—mais les patates douces sont magnifiques. Le sol, au sud du chemin, consiste en une vaste prairie, quelquefois irrégulière.

De Lafayette à la Nouvelle-Ibérie—une distance de 19 milles—pas de riz. Les récoltes consistent en cannes à sucre, maïs, coton—le tout, au bon état, surtout la canne. Entre la Station Dechamp et celle de Cade, tout est superbe.

Entre la Nouvelle-Ibérie—une distance de 25 milles—il n'y a pas de grandes cannes en vue. Signalons un beau champ de riz, presque mûr, près de la station Sorrell; elle appartient à M. Chas C. Hardey, de Cypremort Landing.

Le Sugar Planter, Fort Allen, paroisse West Baton Rouge, du 17 août :

La semaine passée, le temps a été pluvieux, beaucoup trop pluvieux, et nos planteurs, en général, ont eu plus que toute la pluie dont ils avaient besoin. On craint que ce temps ne nous amène le ver du coton, mais, jusqu'ici, il n'a pas été question de son apparition, dans notre paroisse. Autant que nous en pouvons juger par les rapports qui nous sont parvenus, les récoltes sont en bon état et si nous n'avons pas d'ouragans, de mauvais temps, la rendement sera plus que satisfaisant.

—Le premier bale de coton de la Louisiane a été reçu à la Nouvelle-Orléans, lundi dernier, de l'habitation Long Point, paroisse St-Landry. Le bale a été vendue à la criée, 11 cents la livre.

Le Banner, New Iberia, paroisse Pointe Coupée, du 17 août :

Nombre de planteurs annoncent l'apparition des vers du coton dans leurs champs. Dans quelques localités les chenilles ont commencé à dévorer le plant; mais on ne s'en alarme pas en sait qu'avec le vert de Paris, il est facile de s'en débarrasser.

Au milieu de tant de changements de température, le voyageur est souvent obligé de chercher dans un coupe, à couvert, un abri temporaire contre des averses.

A Ulm, New York, on a pris un voleur qui a dû [illegible] pendant [illegible] mois, mais il n'en est jamais rien ennuyé [illegible] de s'apparenter sur ce sujet; chacun sait que l'on en tiraillé de grands avantages. Que l'on pense sérieusement à la question devant nos concitoyens notables, et elle sera vite résolue. Les premières conditions requises sont une localité incorporée, ayant 2000 habitants, ou une corporation ayant un capital de $10,000. Il est bien malheureux qu'avec les ressources que nous possédons, nous n'ayons ni l'une ni l'autre de ces deux conditions.

Le Courrier, Opelousas, paroisse St-Landry, du 17 août :

Une balle de coton nouveau a été récoltée sur la ferme de MM. Littell & Hébert, à 5 milles à l'est d'Opelousas, le mercredi 14, et vendue 10 cents à M. Block, qui l'a expédiée, le même jour, à MM. Hymnal, L. Lichtenstein & Cie, de la Nouvelle-Orléans. C'est la seconde balle expédiée, cette saison, d'Opelousas, et la troisième, de la paroisse.

—On nous écrit, de Big Cane :

Tout va bien ici; jamais le pays n'a été plus salutaire. Tous les planteurs de voisinage finissent leur sarclage.

La récolte de coton est belle. Dans bien des champs, la plante a de 5 à 6 pieds de haut. J'ai compté jusqu'à trois cents grabots sur un seul pied. Le dernier coton, semé le 13 juin, est en fleurs et a un aspect superbe. Tout nous annonce une forte apparition des chenilles.

Le maïs est d'une qualité rare. Chez M. Lovell Tanner, on fera 40 boisseaux l'acre.

—Forte pluie, le 5 courant. Fourrage splendide; le bétail est magnifique dans la prairie.

Les Maux de Tête, la Constipation, les Hémorroïdes sont radicalement guéris par l'emploi judicieux des Pilules d'Ayer.

A l'Exposition universelle de Paris.

ENREGISTREMENT ET REPRODUCTION DE LA PAROLE.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 5 août :

Sur les idées générales émises par Charles Cros, et d'après les principes qui ont inspiré tous les inventeurs, M. Charles Summer Tainter a inventé un appareil, le *graphophone*, qui enregistre la parole et la reproduit à volonté, tout comme le phonographe de M. Edison.

Mais, tandis que l'appareil de ce dernier, pour enregistrer la parole, gaufre une feuille de plomb en d'alliage, le graphophone découpe la cire noire préparée à cet effet et reproduit les sons articulés d'une façon plus claire et plus distincte.

Avec une grande affabilité, la personne chargée de faire les expériences devant le public a bien voulu nous donner les explications techniques suivantes :

L'instrument se compose de quatre parties distinctes :

Le système d'entraînement ;
Le système enregistreur ;
Le système répétiteur ;
Le système moteur et régulateur.

Le premier système (entraînement du cylindre) se compose d'un axe horizontal sur lequel est fixée une poulie qui reçoit le mouvement du moteur par une cordelette.

Les cylindres d'inscription sont en carton recouvert de cire ; ils ont 15 centimètres de longueur et 3,2 centimètres de diamètre.

Le cylindre, qui tourne à la vitesse d'environ 190 tours à la minute, peut enregistrer à peu près mille mots, correspondant à une conversation de cinq minutes. Les appareils d'inscription avancent, grâce à un pas de vis horizontal, de 2,6 millimètres par minute, en allant de gauche à droite.

L'appareil d'enregistrement se compose d'une lame mince de mica sur laquelle est fixée une lame composée appliquée contre le cylindre de cire.

La monture sépare sur le cylindre par une arête dont la pointe dépasse et décrit une spirale sur le cylindre de cire. La personne parlant devant l'appareil, les vibrations de la plaque enfoncent plus ou moins la pointe dans la cire qui est ainsi découpée. Les bruits qui sont faits devant la plaque sont tous enregistrés.

Le système de reproduction ou de répétition se compose d'un appareil en ébonite, dont l'extrémité se termine par une pointe en acier, articulée comme un levier, dont une extrémité appuie sur le cylindre et porte une ficelle tendue, attachée au centre d'un disque mince en celluloïd de 18 à 20 millimètres de diamètre.

La pointe rencontre la surface accidentée de la rainure tracée sur le cylindre recouvert de cire, transmet les vibrations au petit disque et de là par un tuyau de caoutchouc aux oreilles.

L'appareil moteur ne rapproche beaucoup de celui d'une machine à coudre.

La Compagnie, qui n'est pas encore organisée en France, fonctionne déjà en Amérique où elle tous un appareil à raison de deux cents francs par an, et donne gratuitement cinquante cylindres. Dans la suite, les abonnés achèteront les cylindres à raison de 15 centimes pièce. Le cylindre s'envoie par la poste dans une boîte en bois pour dix centimes.

Le commerçants en font, paraît-il, un grand usage.

Un prétendu grand d'Espagne.

Les journaux de Paris ont rapporté, dernièrement, l'arrestation d'un certain Gonzales de Silva, prétendu grand d'Espagne, habitant dans un bouge de la rue Galande, et doué du précieux pouvoir de se faire adorer de toutes les femmes.

Cet heureux personnage avait le défaut d'abuser de ses séductrices pour soustraire aux femmes qu'il honorait de ses faveurs leurs bijoux, montre, bracelets, etc. Aussi avait-il été arrêté sur la plainte de deux infortunées victimes de leur passion ; en voyant leur idole s'approprier leurs montres, elles avaient senti toute flamme s'éteindre dans leur cœur, et avaient porté plainte au plus prochain commissariat.

En vain Gonzales déclara au commissaire que les objets dérobés lui avaient été volontairement donnés, en vain il se vanta de sa puissance de fascination, et même offrit d'en faire la preuve si on voulait le laisser seul avec les plaignantes, qu'il se chargeait d'amener à lui faire les plus tendres excuses.

Le magistrat resta sourd à toutes ces allégations.

Gonzales comparaissait, tout récemment, devant la police correctionnelle ; on a découvert naturellement que son existence était une suite d'escroqueries.

Ainsi un jour, habillé luxueusement, se promenant avec la noble et séduisante bourgeoise qui lui a vale tant de succès, il fait rencontre d'une jeune personne qu'il promène à travers l'Exposition ; il lui offre à déjeuner sur la tour Eiffel, le prie de solder l'addition, ayant oublié son porte-monnaie et lui promettant de la rembourser au centuple, et en guise de remerciement la quitte le lendemain en lui emportant un manteau et ses bijoux.

Une autre fois, il était à Asnières, à dîner, et il entame la conversation avec la patronne du restaurant. Celle-ci lui confia avec une fierté qui se comprend qu'elle avait pour fille une personne autrefois célèbre dans le monde galant, retirée des affaires après fortune faite et propriétaire d'une villa dans le Montmorency.

Gonzales faire un bon coup et demande à voir la photographie de cette personne. A peine l'a-t-il entre les mains qu'il pousse un cri :

—Ah ! je la reconnais !... C'est bien elle ! Nous avons vécu assez joliment ensemble !... Pauvre ! ces boucles d'oreilles qu'elle porte sur son portrait, c'est moi qui les lui ai données !

—Comment ! vous l'avez connue si bien que cela ! dit la mère attendrie. Ah ! dégueux ! comme on en rencontre !... Allez donc la voir à Montmorency, le chère enfant : elle sera si heureuse !

Gonzales alla en effet à Montmorency et n'hésita pas à contribuer la scène de haute comédie qu'il venait de jouer à Asnières. "Eh quoi ! mon adorée, me ne reconnaissez vous pas ? Avez-vous donc oublié ? Est-il possible que votre cœur n'ait pas mieux gardé mon image ?"

Bref, bien qu'un peu surpris, la dame de leans convaincue; après tout, on peut se tromper ! Elle avait connu dans de Gonzales qu'un d'autre eux pouvait avoir été oublié ! Elle remporte donc volontiers chez lui, le manteau et les bijoux, etc., dépendant avec le grand d'Espagne.

Gonzales de Silva, ce plus vaillant des Généraux, a été condamné à deux ans de prison.

L'amnistie en France.

Un décret, paru, le 3 août, au *Journal officiel*, règle les conditions d'application de l'article 3 sur l'amnistie.

Aux termes de ce décret, sont l'objet de décisions gracieuses, entraînant amnistie, les insoumis et les déserteurs des armées de terre et de mer qui, depuis le 16 mars 1880, ont bénéficié d'une mesure de clémence en vertu de condamnations prononcées uniquement pour faits d'insoumission ou de désertion.

L'amnistie accordée à ces individus, qui est applicable aux insoumis et déserteurs ayant déjà subi leurs peines, à ceux qui ont été condamnés par des décisions non encore définitives, ainsi qu'à ceux qui sont seulement en état de prévention ou contre lesquels aucune poursuite n'a encore été dirigée, est subiée et sous conditions de service :

1. Pour les insoumis et déserteurs âgés de plus de quarante-cinq ans.

2. Pour les insoumis et déserteurs que des infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans les armées de terre ou de mer.

Les hommes de ces deux catégories peuvent librement rentrer en France ou demeurer dans les colonies, protectorats et à l'étranger, sous la simple réserve de se présenter devant une autorité française dans leur résidence, pour y faire constater leur identité et leur âge ou leurs infirmités.

Cette amnistie est conditionnelle pour les hommes âgés de moins de quarante-cinq ans, c'est-à-dire avec obligation de servir dans les conditions suivantes :

Les insoumis et déserteurs ayant moins de trente ans sont tenus d'accomplir ou de compléter dans l'armée active ou dans la réserve de l'armée active, le temps de service actuel sont assujettis les hommes de l'armée active ou de la réserve de l'armée active par la loi sur le recrutement du 15 juillet 1889.

Néanmoins les hommes désignés dans le paragraphe précédent ne seront pas astreints à un service actif au delà de leur troisième année révolue. Le bénéfice de cette disposition s'étendra aux hommes omis dans les tableaux de recensement.

Après trente ans, les uns et les autres resteront soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Les insoumis et déserteurs âgés de moins de trente ans qui seraient mariés ou veufs avec un ou plusieurs enfants ne seront pas tenus de servir, en temps de paix, prévus par la loi sur le recrutement, seront tenus de servir dans les conditions spécifiées par ladite loi.

Le bénéfice des dispositions précédentes ne sera accordé à aucun des individus y désignés, même lorsqu'ils ont emporté ou dissipé leurs effets.

Les insoumis et déserteurs appelés à bénéficier de l'amnistie, avec obligation de servir, devront se présenter devant une autorité militaire ou maritime ou un représentant consulaire de la France dans le lieu de leur résidence, pour formuler leur déclaration avant l'expiration des délais ci-après, qui comporteront 24 à 31 juillet 1889 :

Trois mois pour ceux qui sont dans l'intérieur de la France ou en Corse ;

Six mois pour ceux qui sont hors du territoire français, mais en Algérie ou en Europe ;

Et douze mois pour ceux qui sont au delà du cap de Bonne-Espérance ou du cap Horn.

A l'expiration des délais fixés par le précédent article, les insoumis et déserteurs qui ne se seront pas présentés pour réclamer le bénéfice de l'amnistie avec obligation de servir, comme ceux qui, après avoir pris une feuille de route, se se rendraient pas à leur destination, seront de nouveau recherchés et, s'il y a lieu, poursuivis.

Les insoumis et déserteurs qui auraient été condamnés, soit contradictoirement, soit par contumace, ou qui seraient l'objet de poursuites pour des faits étrangers à l'insoumission ou à la désertion, ne peuvent bénéficier de ce pour ces derniers délits de l'amnistie accordée.

ITALIE. — CIRCULAIRE DE M. CRISPI AUX AGENTS DIPLOMATIQUES.—M. Crispi a adressé, à ses agents diplomatiques à l'étranger, une circulaire pour leur recommander de ne perdre jamais de vue l'objet de leur mission, qui est non seulement de représenter dignement le gouvernement, mais aussi de servir d'anneau de conjonction, de foyer centralisateur entre les colonies grandes ou petites, riches de nombreux moyens ou humbles et pauvres, et la mère patrie.

"Le siège des légations ou des consulats, dit M. Crispi, est la place pour tous nos expatriés volontaires que les vicissitudes de l'existence ou les affaires contraignent à vivre en pays étranger. A ce foyer d'italianité nos colons lointains doivent puiser force et chaleur et des sentiments de vie nationale. On ne saurait donc trop le répéter, l'exemple doit partir d'en haut."

M. Crispi recommande, en outre, à ces officiers royaux qui se marient en pays étranger, de ne pas négliger d'envoyer leurs enfants faire leur éducation dans le royaume, l'expérience et la statistique prouvant que l'Italien est, de tous les peuples de l'Europe, celui qui a le plus de facilité à s'amalgamer avec les éléments au milieu desquels il vit, et cela, surtout, quand la nouvelle famille, par la mère et par les influences locales, devient de fait, sinon de droit, au moins aux deux tiers étrangère.

L'éducation nationale—dit-il—ne se forme pas seulement avec l'étude de la langue du pays, qui pourrait plus ou moins bien se faire hasard à l'étranger, l'éducation est, avant tout, le produit de l'ensemble, et ce n'est pas trop prétendre que les enfants des représentants d'Italie à l'étranger soient élevés avec des habitudes et avec des idées italiennes.

M. Crispi conclut en exprimant le désir que les agents diplomatiques et consulaires employant, pour leurs bureaux de la main d'œuvre et le travail des nationaux préférablement à ceux du lieu.

De cette façon, leur nationaux prendront goût à suivre les mêmes principes, et le souvenir de la patrie se maintiendra ainsi toujours plus vif et évoillé dans les plus grandes, comme dans les plus petites choses.

A propos de la prochaine tombola de l'exposition.

—Pourrien-vous dire quelle est la vote de Paris que l'on donne le plus, lorsque on a pris des billets ?

—Ne cherchez pas, c'est l'avenue d'Eylau !

DEVUN.—Décédé, bien vieux, à 19 heures, DENIS DEVUN, natif de France, à l'âge de 80 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à neuf heures. Le convoi partira de sa résidence, rue St-Philippe 271.

H. GARROS, PARENT. W. W. GRANDY, GARROS.

TO-KALON
Le célèbre vin de M. Crubb,
Actuellement épuisé partout à l'exposition universelle des Gouilles, Médaille, Diplôme et Médaille.
En vente chez M. P. Forget, seul agent, 189 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.
Commandez-le directement en 1/2 pintes Bouteilles.
22 août—

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte les cabinets, nul odeur désagréable.
7 juin—1m

MADAME C. TOULET,
SAGE-FEMME,
Jolie qui remplacait Mme Bernard, a transféré son Bureau de Consultation de 1 à 3 heures de l'après-midi.
Bloc-Lafitte—une jolie [illegible]

ON DEMANDE
Une femme en une demoiselle connaissant très bien les gens sérieuses, pour prendre charge d'une enfant de dix ans. Bonne rétribution pour la personne. Bureau Bd Lafitte.

Mme GAGNANT,
SAGE-FEMME,
Seule et Successeur de Mme Boquet.
A l'honneur d'informer qu'elle est de retour de Paris et reçoit les dames, tous les jours, de 1 à 3 heures de l'après-midi. Elle reçoit aussi les dames en ville.
Bureau : 1 rue Lafitte, [illegible]

Une Chevelure

Abondante ne peut être conservée qu'autant entretenant la cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nourrit le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et moyen lustre si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdit ses cheveux graduellement et ce qui restait, tournait gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il; "et, à ma grande surprise, il que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit : "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a causé une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser; mais ils y sont, et j'en suis enchantée, *et paraît dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, par Mme. C. O. Fenwick, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedlow, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Barton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux décoctions de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salsepareille d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, prendra des mesures pour donner la santé et le bien à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que seul de son remède ne peut faire beaucoup de bien sans un soin persévérant et une stricte attention à la propreté et à la santé.

Ayer's Hair Vigor,
Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Parfumeurs et les Pharmaciens.

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les mauvaises, les punaises et le cafards. A vendre par tout les Droguistes.
7 juil—1m

INSTITUTIONS.

Collège d'Orléans.
240 rue Royale entre St-Philippe et Dauphine.
Rentrée des classes le 1er septembre 1889.
Termes—Renseignements et prospectus, le directeur, M. Legrip, Bienséance, etc., par mois, $10.00. Repas du jour, par mois, de 6½ à 7½ P. M. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Legrip, Directeur.
15 août—Jeu,Dim,2m

CHAS. CAROFF'S ACADEMY.
Enseignement Bi-Classe et Orléans.
Bonne Ecole Anglaise et Française à bon marché. Ecole du jour pour enfants—Ecole du soir pour jeunes gens. Cours d'Anglais pour Français, Cours de Français pour Anglais. Leçons particulières.
Magistère Mueller et G. Gentile sont chargés des classes anglaises.
15 août—1m

Le Collège de Jefferson,
PAROISSE ST-JACQUES, LA.,
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.
Rien ne manque à cet Etablissement, ni le nombre de l'Etat. Le collège est magnifiquement situé, vaste et bien aéré, avec jardins, cours, etc. Les conditions sont exceptionnelles, les leçons sont dirigées avec le plus grand soin, les maîtres sont choisis par le Supérieur de la Maison-Mère, et les Pères Maristes, à Paris, Collège Stanislas, à Alger, Lac.
8 août—m 8 oct

Université Tulane.
Ecole Supérieure, Collège, Cours universitaires, Ecole de droit et de médecine, et M. Buchloz Monument Memorial Collège pour Jeunes Hommes, cours pratique d'électricité et de génie civil. Les inscriptions pour la prochaine session annuelle peuvent se percevoir sur demande.
WM. PRESTON JOHNSTON, L. L. D., Président.
11août—3m

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transférera ses bureaux de No 116 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
A partir du 1er octobre 1889.
Vous comptant mon métier, vous informant de mes prix et vous faire [illegible] pour travaux nouveaux [illegible].
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
JIBERUGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, [illegible] Opérations de tout genre dans la bouche.
Le renvoi de leur art.
Tous de table [illegible].

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition en putréfaction, et empêche les [illegible].

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Ouverture et Verrouillée)
Nouvelle-Orléans, le 18 août 1889.
Les officiers et les membres de cette Société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu JEUDI, 22 août 1889, à 7 heures et demie du soir.
Ordre du jour :
1. Rapport du comité de la révision de la Constitution.
2. Proposition du divers amendements à la Constitution et aux Statuts.
3. Proposition au sujet de la [illegible] de l'ouverture de la Société.
Par ordre du Président,
SEBASTIEN ROY.
A. P. BOUET, Secrétaire.
20 août—

Boucherie à vendre à Lafourche Crossing, paroisse Lafourche.
Un boucherie bien achalandée avec 4 charrettes et 4 mules, 2 chevaux, 2 vaches, 2 bœufs et accessoires, une maison à vendre avec tous les outils et accessoires, une maison à vendre avec 500 à 1000 livres de viande par jour.
Argent, 25 à 30 cents d'argent et 25 centsmes à vendre avec toute l'achalandage.
S'adresser sur les lieux à C. Toulouse, propriétaire. Pour références, à Ch. Rapaun, 26 rue Dauphine.
[illegible]—7T F.

AMERICAN NATIONAL BANK
47 RUE DU CAMP.
Fait les affaires de banque en général et vend des chèques en sommes et qui [illegible] sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et de l'Amérique.
12 juil—1m—dim,mardi,vend

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 126 RUE GRAVIER.
Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.
Les renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs ayants droit prêts d'un dernier avis au Consulat.
1er août 1889.
Liste des possibilitaires :
André Joseph Cantrelle, Marie Dupré.
Jean Jacques, Jean Baptiste Jean Jacques.
Bernard Marie André, Vincent Jean.
Pierre Bernard, Vincent Pierre.
LETTRES
Hyppolite Magnard.
N. B.—Adresser des réponses dans les limites